

La Justice japonaise valide la surveillance des musulmans dans le pays

écrit par Alain de Catalogne | 1 juillet 2016



Des musulmans priant dans une mosquée, à Tokyo.

Surveillance ciblée des musulmans au Japon, on se prend à rêver quand on lit cela !

La Justice japonaise valide la surveillance des musulmans dans le pays

La Cour suprême de l'archipel a rejeté la plainte de Japonais musulmans, qui reprochaient aux autorités de leur pays d'avoir violé leur vie privée en mettant en place une surveillance ciblée.

«[Les autorités nippones] ont fait de nous des terroristes, [alors] que nous n'avons jamais rien fait de mal !» s'est indigné hier l'un des plaignants, un Japonais converti à l'islam du nom de Mohammed Fujita, dans un entretien à la chaîne Al Jazeera.

Après un premier échec, l'homme ainsi que 16 autres musulmans japonais avaient porté plainte contre leur gouvernement pour violation du respect de leur vie privée et de leur liberté religieuse, réclamant 90 millions de yens de compensation (soit environ 880 000 dollars).

En vain : le 31 mai 2016, la plus haute autorité judiciaire du Japon a rejeté la plainte (pour la deuxième fois).

D'après l'avocat des plaignants, la justice a estimé que le gouvernement nippon n'avait enfreint à aucun moment la constitution, dans son action de surveillance de la communauté musulmane du pays. La Cour suprême a également choisi de ne pas contester l'arrêt d'une cour de justice japonaise inférieure, qui avait décrit **les mesures de surveillance prises par les autorités comme «nécessaires et inévitables» afin de protéger le pays contre la menace du terrorisme international.**

La plainte des 17 Japonais musulmans ne s'appuyait pas sur de vagues soupçons, mais sur la fuite de documents de 114 policiers japonais, en 2010, attestant d'une vaste surveillance publique des personnes de confession musulmane. Les dossiers révélaient notamment que des mosquées, des organisations liées à l'islam mais aussi des restaurants halal faisaient l'objet d'espionnage de la part de l'Etat japonais.

Peu répandue au Japon (seulement 10 000 musulmans vivent dans l'archipel), la religion musulmane suscite des craintes auprès des autorités et de la société civile, liées au terrorisme djihadiste. L'exécution d'un journaliste nippon par l'Etat Islamique, en février 2015, avait suscité un vif émoi dans le pays.

<https://francais.rt.com/france/23070-justice-japonaise-valide-surveillance-musulmans>